

---

Discours de la députation de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire de Charenton-Républicain (Paris), lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire de Charenton-Républicain (Paris), lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 80;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22598\\_t1\\_0080\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22598_t1_0080_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

e

[Charenton-Républicain, s.d.] (1)

Représentants,

Que les despotes se coalisent; qu'ils emploient la force, la perfidie et le crime; qu'ils fassent jouer tous les ressorts de la plus infernale politique pour détruire une République naissante qui doit les précipiter du trône, il n'y a rien qui doive étonner; mais que des hommes honorés par leurs concitoyens de la plus haute confiance, décorés des titres flateurs *d'incorruptibles*, de vertueux républicains, appelés à défendre les droits du peuple dans les plus nobles emplois, ne se servent de tous ces avantages que pour parvenir plus aisément à l'égorger, c'est un crime atroce dont l'histoire des révolutions n'a pas encore fourni d'exemple : ce crime est celui de l'exécrable Robespierre et des scélérats qui se sont rendus ses complices. La vengeance nationale s'est appesantie sur leurs têtes; elle a été prompte et terrible, tant par la juste peine qu'ils ont subie, que par l'ignominie qui les a suivis jusqu'au lieu du supplice. Puisse l'opprobre qui restera éternellement attachée à leurs noms servir d'exemple à ceux qui seraient tentés de les imiter, s'il était possible que la nature vomît encore de pareils monstres. Hommes modestes et vertueux, amis sincères de la patrie, vous dont tous les moments sont consacrés à rendre ses enfans heureux, recevez de nouveau le tribut de notre admiration et de notre reconnaissance. Jamais il ne fut mieux mérité, puisqu'au moment où, par l'effet de vos sages dispositions nos armées sont partout triomphantes, vous avez purgé la France d'ennemis d'autant plus redoutables qu'ils avaient étrangement surpris l'opinion publique.

Courageux citoyens, continuez vos travaux glorieux; nos cœurs et nos bras, ceux de tous les bons Français, ne cesseront d'être à vous. Avec un pareil appui l'édifice de la République sera toujours inébranlable.

J.F. DAVID (*secrét. de la sté popul.*), J. RUAU (*maire, LAVECHEF DU PARC (ex-présid. de la sté popul.)*), CAVENE (*ex-secrét.*), BRÉMAUX (*off. mun.*), NÉVEU (*ex-présid. du c. de surv.*), CHAUPLOLOT (*du c. de surv.*).

Représentants

Nous étions en société populaire à l'instant où l'on a répandu dans notre commune le bruit de la fermeture des barrières. Tous les citoyens se sont aussitôt rassemblés à la maison commune et ont juré de se rallier à la Convention nationale; les autorités constituées se sont établies en permanence, et des mesures ont été prises pour la plus exacte surveillance. Nous sommes chargés de déposer sur le bureau le procès-verbal qui a été dressé à ce sujet.

LAVECHEF DU PARC, JEAN DARDENNE, CAVENEL, CHAUPLOLOT, BRÉMAUX, ROUSSEAU (*off. mun.*).

[Extrait des registres des délibérations de la société populaire séante à Charenton-Républicain (séance extraordinaire du 13 therm. II)].

Sur la proposition d'un membre, la société arrête à l'unanimité qu'il sera demain envoyé une députation de quatre de ses membres à la Convention nationale pour la féliciter sur la découverte de la nouvelle conjuration ourdie par l'exécrable Robespierre et consorts. Les citoyens qui se sont offerts pour composer ladite députation sont Lavechef Du Parc, Jean Dardenne, Pierre Rémond et Cavenel.

J.F. DAVID (*secrét.*), MEUSE (?) (*présid.*).

[Conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Charenton-Républicain (extrait des registres de ses délibérations du 9 therm. II)]

Les membres du conseil général et du comité de surveillance réunis en la maison commune, sur les avis qui ont été donnés qu'il y avait de la rumeur dans Paris et que la représentation nationale était menacée, que les barrières étai[en]t fermées, le canon d'alarme tiré et le tocsin sonné,

Les membres des autorités constituées, et tous les citoyens réunis en ce moment en la maison commune, ce sont levé simultanément et ont tous jurés de rester unis et de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang la Convention nationale.

La municipalité, le comité de surveillance et la garde ont déclaré qu'ils resteroient en permanence nationale

Collationné au registre,

J. Ruau (*maire*) [et une signature (du *secrét.-greffier*) illisible].

P.S. Les membres pour porter l'adresse sont les citoyens Rousseau et Brémaux, officiers municipaux.

75

Un membre [BARÈRE], au nom du comité de salut public, fait un rapport sur les nouvelles reçues de l'armée du nord. Il en résulte que cette armée est sur le chemin de la Hollande, et que l'isle de Cassandra est au pouvoir de la République. La possession de cette isle nous assure la prise prochaine du fort l'Ecluse, que l'ennemi ne peut plus évacuer. Il laisse aux représentants du peuple et au général à apprendre les détails honorables de cette affaire, ainsi que les traits de valeur et de dévouement de nos braves défenseurs. Il donne lecture des lettres officielles (1).

BARÈRE : Citoyens, aujourd'hui la victoire ne trouvera plus dans cette enceinte un ennemi des succès des armées, et toutes les mains seront unanimes pour applaudir dans ce moment au courage de l'armée du Nord.

(1) C 312, pl. 1 240, p. 11, 12, 13. Mention dans B<sup>n</sup>, 17 therm. (suppl<sup>l</sup>).

(1) P.-V. XLII. 317.